Examen professionnel
d'accompagnatrice sociale / accompagnateur social
Informations sur l'examen professionnel 2026

1. **Dates** | **Lieu**
   10 novembre 2026, examen écrit | Thalwil
   du 23 au 27 novembre 2026, examen oral | Zurich

2. **Conditions d'admission**
   Conformément au règlement d'examen, point 3.3, relatif à l'examen professionnel d'Accompagnateur social / Accompagnatrice sociale.

3. **Dossiers d'inscription**
   Les documents d'inscription ainsi que les documents relatifs au travail spécifique en accompagnement social et d'autres informations sont disponibles sur www.sozialbegleitung-berufspruefung.ch/fr ou auprès du secrétariat d'examen.

4. **Annexes à l'inscription** *(pour les certificats/pièces d'identité, uniquement des copies) - à remplir électroniquement*
   - CV sous forme de tableau et certificats de travail **(expérience professionnelle des 5 dernières années)**
   - Attestation de la pratique professionnelle d'accompagnement social, au moins 160 h
   - CFC ou diplôme de niveau secondaire II
   - Confirmation par la commission d'examen de la disposition approuvée
   - Le cas échéant, demande de compensation des désavantages
   - Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo (carte d'identité ou passeport)

5. **Date de remise de la disposition du travail spécifique en accompagnement social : 9 avril 2026** – *à remplir électroniquement*
   Frais de disposition : CHF 300.00
   La taxe de disposition est due au moment du dépôt de la disposition (conformément au règlement d'examen, ch. 3.41).
   La décision définitive concernant la disposition sera envoyée **au plus tard le 26 juin 2026**.

   Versement des frais (CHF 300.00) an:
   Compte postal 85-686796-5; IBAN: CH87 0900 0000 8568 6796 5

6. **Date limite d'inscription**
   Veuillez envoyer le formulaire d'inscription et ses annexes **par e-mail (PDF) à info@sozialbegleitung-berufspruefung.ch au plus tard le 9 juillet 2026**. En s'inscrivant, les candidat(e)s acceptent les conditions de cette annonce.

7. **Admission / Date de remise du travail spécifique en accompagnement social**
   La décision d'admission et la facture pour les frais d'examen seront envoyées au plus tard **à la mi-août**. La facture doit être réglée dans les **30 jours**. L'inscription ne peut être prise en compte que si les frais d'examen sont payés dans les délais.

   Le travail spécifique en accompagnement social doit être remis au secrétariat d'examen **au plus tard le 29 septembre 2026**
   - sous forme électronique (**Word et PDF)** à info@sozialbegleitung-berufspruefung.ch,
   - et **sous forme reliée (par courrier recommandé) en deux exemplaires** à Prüfungssekretariat Berufsprüfung Sozialbegleitung, c/o BfB Büro für Bildungsfragen AG, Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil,
   - **y compris la déclaration d'authenticité signée (PDF, Word et forme reliée)**

8. Frais

Taxe d'examen (y compris CHF 300.00 pour la disposition selon le point 5)	CHF 2'300.00
Taxe de remise du certificat professionnel	CHF 100.00
Examen complet	**CHF 2'400.00**

Répétition du travail spécifique en accompagnement social	CHF 900.00
Répétition de l'examen professionnel écrit	CHF 800.00
Répétition de l'examen professionnel oral	CHF 600.00

Après la réussite de l'examen, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) prélève un émolument de CHF 50.00 pour l'établissement du brevet fédéral et l'inscription au registre fédéral.

9. Annulation

Les annulations doivent être adressées par écrit jusqu'au 15 septembre 2026 au sécretariat d'examen (Prüfungssekretariat Berufsprüfung Sozialbegleitung, c/o BfB Büro für Bildungsfragen AG, Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil).

En cas *d'annulation, les frais* sont à payer *:*

Jusqu'au **15 septembre 2026**	Frais de dossier de CHF 300.00
Après le **15 septembre 2026**	Montant total de la facture

Sont exclus de cette réglementation les désistements pour des raisons excusables selon le point 4.22 du règlement d'examen. Dans ce cas, les frais de dossier de 300 CHF doivent également être payés.